

**Le rapport aux langues chez les jeunes dans les écoles de
langue anglaise au Québec : un phénomène social de plus en
plus complexe**

***Diane Gérin-Lajoie
OISE, Université de Toronto
252, rue Bloor Ouest
Toronto, M5S 1V6
diane.gerin.lajoie@utoronto.ca***

La langue, au cœur même des rapports de pouvoir

- La langue n'est pas neutre, c'est plus qu'un moyen de communication, c'est un construit social.
- La langue représente un ensemble de normes qui régularisent les pratiques langagières. Ces pratiques se situent dans un ensemble de rapports sociaux spécifiques de domination et de subordination. La langue devient un outil important d'inclusion ou d'exclusion dans les pratiques sociales existantes (Bourdieu, 2001).
- Bourdieu poursuit, en parlant spécifiquement de la langue « officielle », que cette dernière positionne les individus dans des rapports de force qui reflètent en somme des formes de domination symbolique.
- Selon Martel et Pâquet (2010), « la langue est politique, car elle incarne notre rapport au monde réel » (p. 14).

Le français, la langue de l'État québécois

- Au Québec, le français est devenue la langue officielle en 1974 (loi 22 - *Loi sur la langue officielle*), sous le gouvernement de Robert Bourassa.
- *La langue officielle a partie liée avec l'État. Et cela tant dans sa genèse que dans ses usages sociaux. C'est dans le processus de constitution de l'État que se créent les conditions de la constitution d'un marché linguistique unifié et dominé par la langue officielle : obligatoire dans les occasions officielles et dans les espaces officiels (école, administrations publiques, institutions politiques, etc.), cette langue d'État devient la norme théorique à laquelle toutes les pratiques linguistiques sont objectivement mesurées* (Bourdieu, 2001, p. 71).
- L'anglais, considéré comme une langue minoritaire au Québec, est néanmoins la langue majoritaire dans le reste du Canada. Elle est aussi la langue de la mondialisation. Comment ces différences s'inscrivent-elles dans l'imaginaire collectif au Québec et comment sont-elles vécues en particulier pour les élèves qui fréquentent les écoles de langue anglaise au Québec ?

Le droit à l'éducation dans sa langue pour la minorité anglophone du Québec

- L'article 73 de la loi 101 se lit comme suit :

73. Peuvent recevoir l'enseignement en anglais, à la demande de l'un de leurs parents,

1° les enfants dont le père ou la mère est citoyen canadien et a reçu un enseignement primaire en anglais au Canada, pourvu que cet enseignement constitue la majeure partie de l'enseignement primaire reçu au Canada;

2° les enfants dont le père ou la mère est citoyen canadien et qui ont reçu ou reçoivent un enseignement primaire ou secondaire en anglais au Canada, de même que leurs frères et sœurs, pourvu que cet enseignement constitue la majeure partie de l'enseignement primaire ou secondaire reçu au Canada. (Office québécois de la langue française, site Web, 5 juin 2018)

Le système scolaire de langue anglaise au Québec

- 1) 9 commissions scolaires anglophones au Québec (plus de 340 écoles); 85,026 élèves inscrits en 2019-2020, selon Statistiques Canada, Comparativement à environ 100,000 élèves selon l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec en 2017
- 2) La population scolaire est hétérogène sur les plans linguistique, racial, ethnique et culturel
- 3) La contribution au maintien de la langue et de la culture anglaises ne fait pas partie du mandat officiel de l'école de langue anglaise, comme dans le cas des écoles de langue française dans les autres provinces et territoires canadiens. On vise plutôt des compétences élevées en français pour garder les jeunes au Québec.

Les jeunes des écoles de langue anglaise au Québec (à Montréal et en régions) et leur rapport à l'identité et aux langues

- Les deux études avaient pour but d'examiner le discours de jeunes qui fréquentent l'école de langue anglaise à Montréal et en régions en ce qui a trait à leur rapport aux langues et à l'identité
- Premier objectif
comprendre comment se perçoivent et se définissent sur le plan identitaire les jeunes en tant qu'individus appartenant à une minorité linguistique, en examinant particulièrement les notions d'identité bilingue ou multilingue
- Deuxième objectif
déconstruire ces notions d'identité bilingue ou multilingue dans le but d'en mieux comprendre la signification auprès des jeunes

Le cadre méthodologique des études

- Un bref *sondage* sur les habitudes linguistiques des jeunes de Secondaire III dans quatre écoles de langue anglaise situées à Montréal et la Rive-Sud et à l'extérieur de Montréal dans le but de sélectionner les participantes et participants pour le deuxième volet qualitatif de l'étude
- *Entretiens individuels semi-dirigés* annuels avec un groupe de 30 jeunes, de même qu'avec leurs enseignantes et enseignants et les membres de la direction d'école
- *Entretiens de groupe semi-dirigés* avec les membres de leur famille et avec leur groupe d'amies et amis

Le discours du milieu scolaire de langue anglaise sur la question linguistique

- 1) La langue : un enjeu politique important dans le domaine scolaire pour la minorité de langue officielle au Québec
 - a) le droit à l'école de langue anglaise ;
 - b) le besoin de développer des compétences fortes en français chez les élèves est reconnu au sein des écoles et chez les parents ;
- 2) Le discours officiel ne parle pas de la langue majoritaire (le français) comme d'une "menace", comme c'est le cas pour l'anglais dans les écoles de langue française à l'extérieur du Québec

L'école de langue anglaise à Montréal et en régions

Des pratiques langagières à l'école et à l'extérieur de l'école qui varient selon le contexte social et géographique, où la langue majoritaire (le français) occupe, à tout le moins, une certaine place.

Les deux écoles de la région de Montréal :

Les élèves reconnaissent que le français est la langue publique au Québec. Donc, on l'utilise dans l'espace public et généralement en milieu de travail. On trouve un rapport aux langues souvent qualifié de bilingue et même trilingue. Même situation sur la rive-sud – mais présence plus forte de familles mixtes.

Les deux écoles en régions :

Une majorité d'élèves francophones, dont les parents sont des ayants-droit. Utilisation du français dans l'école, mais aussi dans la famille et dans l'espace public. Dans ce cas, un rapport aux langues aussi qualifié de bilingue, même si l'anglais se limite à la salle de classe.

Quelques remarques pour conclure ...

- La langue n'est pas neutre, elle s'imbrique dans des rapports de pouvoir qui prennent diverses formes ;
- Le rapport aux langues des élèves qui fréquentent les écoles de langue anglaise varie selon l'espace géographique ;
- On reconnaît, parmi les jeunes de Montréal, que la langue officielle et publique est le français et on l'utilise ;
- Le discours officiel dans le contexte scolaire anglophone insiste sur l'importance de développer d'excellentes compétences langagières en français chez ses élèves ;
- On est en présence d'un rapport aux langues qui est loin d'être homogène et dont il faut reconnaître la complexité.